

# Fiche de données de sécurité

## selon 2001/58/CE

Date d'impression : 17.05.2005

revue le : 16.05.2005

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** **SANITERPEN PLUS**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Désinfectant
- **Producteur/fournisseur:**  
ACTION PIN  
Route André Dupuy  
B.P.30  
F-40260 CASTETS  
FRANCE  
Tél.: 33-(0)558550700  
Fax: 33-(0)558550707
- **Service chargé des renseignements:** Commercial

### 2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:**  
Préparation désinfectante, odorisante et détergente à base de tensio-actifs, aldéhydes, chlorure d'ammonium quaternaire et solvants.

· **Composants dangereux:**

	Alcool laurique ethoxylé Xn; R 22-41	2,5-10%
	Dérivés terpéniques Xi; R 10-36/38	2,5-10%
	Chlorure de dioctyldiméthyl ammonium C, N; R 10-22-34-50	2,5-10%
CAS: 138-86-3 EINECS: 205-341-0	dipentène Xi, N; R 10-38-43-50/53	2,5-10%
EINECS: 200-001-8	Formol T; R 23/24/25-34-40-43-68	0-1%
	Glutaraldéhyde T, N; R 23/25-34-42/43-50	0-1%
EINECS: 203-474-9	Glyoxal Xn; R 20-36/38-43-68	0-1%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 3 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**



Xi Irritant  
N Dangereux pour l'environnement

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- R 10 Inflammable.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 2001/58/CE

Date d'impression : 17.05.2005

revue le : 16.05.2005

**Nom du produit: SANTERPEN PLUS**

(suite de la page 1)

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Systeme de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.
- **Après ingestion:**  
Si la personne est consciente, rincer la bouche.  
Consulter immédiatement un médecin.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone (CO2)
- **Equipement spécial de sécurité:** Equipement de protection individuel.
- **Autres indications:** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:**  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:  
Eau
- **Indications supplémentaires:**  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Se reporter à l'étiquette et à la fiche technique.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 2001/58/CE

Date d'impression : 17.05.2005

revue le : 16.05.2005

**Nom du produit: SANTERPEN PLUS**

(suite de la page 2)

- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Interdire l'accès aux enfants.  
Préventions des incendies et des explosions: consulter le chapitre 5.
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 0°C

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

<b>Formol</b>	
VME	Valeur momentanée: 1 ppm Valeur à long terme: 0,5 ppm
<b>Glutaraldéhyde</b>	
VME	Valeur momentanée: 0,8 mg/m <sup>3</sup> , 0,2 ppm Valeur à long terme: 0,4 mg/m <sup>3</sup> , 0,1 ppm

- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 2001/58/CE

Date d'impression : 17.05.2005

revue le : 16.05.2005

**Nom du produit: SANTERPEN PLUS**

(suite de la page 3)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

### 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Ambré
<b>Odeur:</b>	Pin

· **Changement d'état**

<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non déterminé.

· <b>Point d'éclair:</b>	51°C
--------------------------	------

· <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
-----------------------------	--

· <b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif.
------------------------------	--------------------------------

· <b>Densité à 20°C:</b>	0,960 g/cm <sup>3</sup>
--------------------------	-------------------------

· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Entièrement miscible
--	----------------------

· <b>valeur du pH à 20°C:</b>	5 (2%-34.2°F)
-------------------------------	---------------

· <b>Viscosité:</b>	
<b>Cinématique à 20°C:</b>	40 - 60 s (DIN 53211/4)

### 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau.
- **des yeux:** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Irritant

### 12 Informations écologiques

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation:** Solubilité avec l'eau:dispersable

(suite page 5)

\*

## Fiche de données de sécurité selon 2001/58/CE

Date d'impression : 17.05.2005

revue le : 16.05.2005

**Nom du produit: SANTERPEN PLUS**

(suite de la page 4)

· **Indications générales:** Toxique pour les organismes aquatiques.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

### 14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 Matières liquides inflammables.
- **Code danger:** 30
- **No ONU:** 1993
- **Groupe d'emballage:** III
- **Etiquette de danger:** 3
- **Désignation du produit:** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pas visqueux) (Huile de pin)

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 3
- **No ONU:** 1993
- **Label:** 3
- **Groupe d'emballage:** III
- **No EMS:** F-E,S-E
- **Polluant marin:** Non
- **Désignation technique exacte:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Pine oil)

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 3
- **No ID ONU:** 1993
- **Label:** 3
- **Groupe d'emballage:** III

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 2001/58/CE

Date d'impression : 17.05.2005

revue le : 16.05.2005

**Nom du produit: SANTERPEN PLUS**

(suite de la page 5)

· **Désignation technique exacte:**

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Pine oil)

\* **15 Informations réglementaires**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

dipentène

· **Phrases R:**

10 Inflammable.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

\* **16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.  
12142-B3

· **Phrases R importantes:**

10 Inflammable.

20 Nocif par inhalation.

22 Nocif en cas d'ingestion.

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

38 Irritant pour la peau.

40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

41 Risque de lésions oculaires graves.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

68 Possibilité d'effets irréversibles.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 2001/58/CE**

Date d'impression : 17.05.2005

revue le : 16.05.2005

**Nom du produit: SANTERPEN PLUS**

68 Possibilité d'effets irréversibles.

(suite de la page 6)

· **Service établissant la fiche technique:** Marketing

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les astérisques sur le côté gauche indiquent qu'il y a eu une modification dans le paragraphe depuis la dernière version.

Mise à jour selon la Directive 2001/58/CE

F